

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO

COMMUNE D'AKONO

SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL

SERVICE TECHNIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MEFOU-AND-AKONO DIVISIONAL

AKONO COUNCIL

SECRETARY GENERAL

TECHNICAL SERVICE

DÉCISION N°03/D/J12.02/CAK/SG/ST/25 du 28 Juillet 2025

Portant attribution du Marché objet du Dossier de Consultation des Entreprises N°006/DCE/CAK/CIPM/2025 du 28 Mai 2025 suivant l'autorisation de gré à gré N°02576-25/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/BYJ du 21 Avril 2025 pour le Contrôle technique des travaux d'entretien par traitement des points critiques sur le tronçon de route Communale Inter N22-Brigade terre-Pont NKOA de NKOABE-Inter N22 et Bretelles (2,60km) dans la Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du Centre.

FINANCEMENT : FONDS ROUTIER, PROGRAMMES 2025, 2026 ET 2027

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONO, AUTORITÉ CONTRACTANTE

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret N°2018/366 du 20/06/2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu la Lettre-Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
- Vu L'arrêté N°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions Départementales de passation des Marchés Publics ;
- Vu La Décision N°00000114/D/MINMAP/SG/DAJ du 13 Février 2018 constatant la composition des commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;
- Vu la Décision N°000119/CAB/MINMAP du 26 Mars 2024 portant nomination des présidents de commissions Internes de passation des Marchés Publics placées auprès de certaines Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu la décision N°15/DM/J12.02/SG/CAK/24 du 12 Avril 2024 constatant la composition des membres de la commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Akono ;
- Vu l' Arrêté 000119/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin Municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du centre ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises N°006/DCE/CAK/CIPM/2025 du 28 Mai 2025 suivant l'autorisation de gré à gré N°02576-25/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/BYJ du 21 Avril 2025 pour le Contrôle technique des travaux d'entretien par traitement des points critiques sur le tronçon de route Communale Inter N22-Brigade terre-Pont NKOA de NKOABE-Inter N22 et Bretelles (2,60km) dans la Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du Centre.

Vu les offres du soumissionnaire ;

Considérant le procès-verbal N°0000476-0000487/PV/CIPM-CAK/2023 du 24/07/2025 de la séance d'examen du rapport du Comité Technique Ad Hoc chargé de l'évaluation des offres Administrative, Technique et Financière de l'Entreprises ABBEL ENGENEERING SARL et ISIMM CAMEROUN reçues à l'issue de l'Avis de Consultation Restreinte susvisée;

Considérant les nécessités de service.

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : l'Entreprise LE ISIMM CAMEROUN, Tél: +237 670 92 47 53 est déclarée adjudicataire du Marché relatif au Contrôle technique des travaux d'entretien par traitement des points critiques sur le tronçon de route Communale Inter N22-Brigade terre-Pont NKOA de NKOABE-Inter N22 et Bretelles (2,60km), Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du Centre, objet du Dossier de Consultation des Entreprises susmentionné, aux conditions ci-après :

- Montant du Marché: Trente-deux millions (32 000 000) Francs CFA toutes taxes comprises ;
- Délai : Quinze (15) mois, soit cinq mois par an ou programme.

ARTICLE 2 : La présente Décision sera publiée, et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations:

- CCR/ARMP-CE ;
- DDMAP/MAK ;
- PDT/CIPM-CAK (pour info) ;
- ARCHIVES.

AKONO, le 30/07/2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONO,
AUTORITÉ CONTRACTANTE-



Sa Majesté
Ondoa Efala Alphonse
Officier de l'Ordre National de la Valeur